



Commission environnement et transition énergétique n°2

8 mars 2021- 9h30

- **Bilan des actions menées en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques :**
 - Milieux aquatiques : compétence GEMAPI, contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère, contrat territorial de l'Alagnon et de ses affluents, programme pluriannuel de gestion du Bès et de ses affluents, programme pluriannuel de gestion du Remontalou, du Levandès et du Lebot, contrat territorial du Haut-Allier ;
 - Biodiversité : animation des sites Natura 2000, restauration des trames vertes et bleues, arrêté préfectoral de protection de biotope de la narse de Lascols, espaces naturels sensibles
- **Questions diverses**



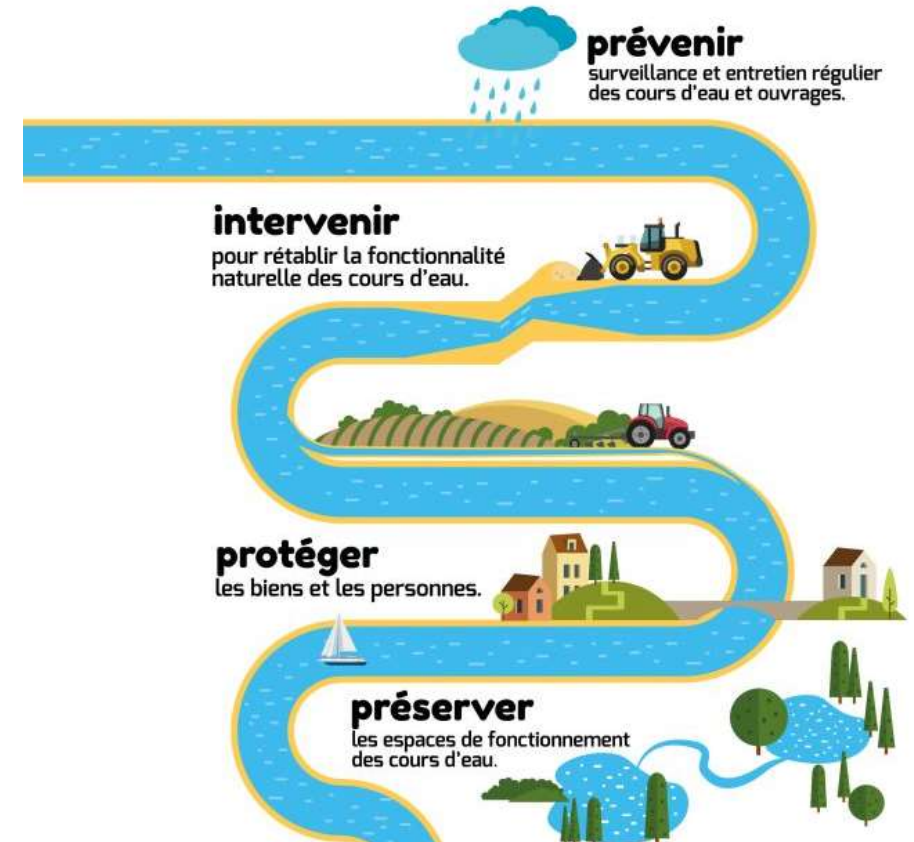
La compétence GEMAPI

Une compétence confiée aux EPCI

- Compétence obligatoire des EPCI depuis le 1^{er} janvier 2018 : lois de décentralisation de 2014 (loi MAPTAM), puis 2015 (loi NOTRe)
- Ce bloc de compétence regroupe les actions suivantes :
 - ✓ Aménagement des bassins versants ;
 - ✓ Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau ;
 - ✓ Défense contre les inondations ;
 - ✓ Protection et restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

La GEMAPI, un investissement pour l'eau !

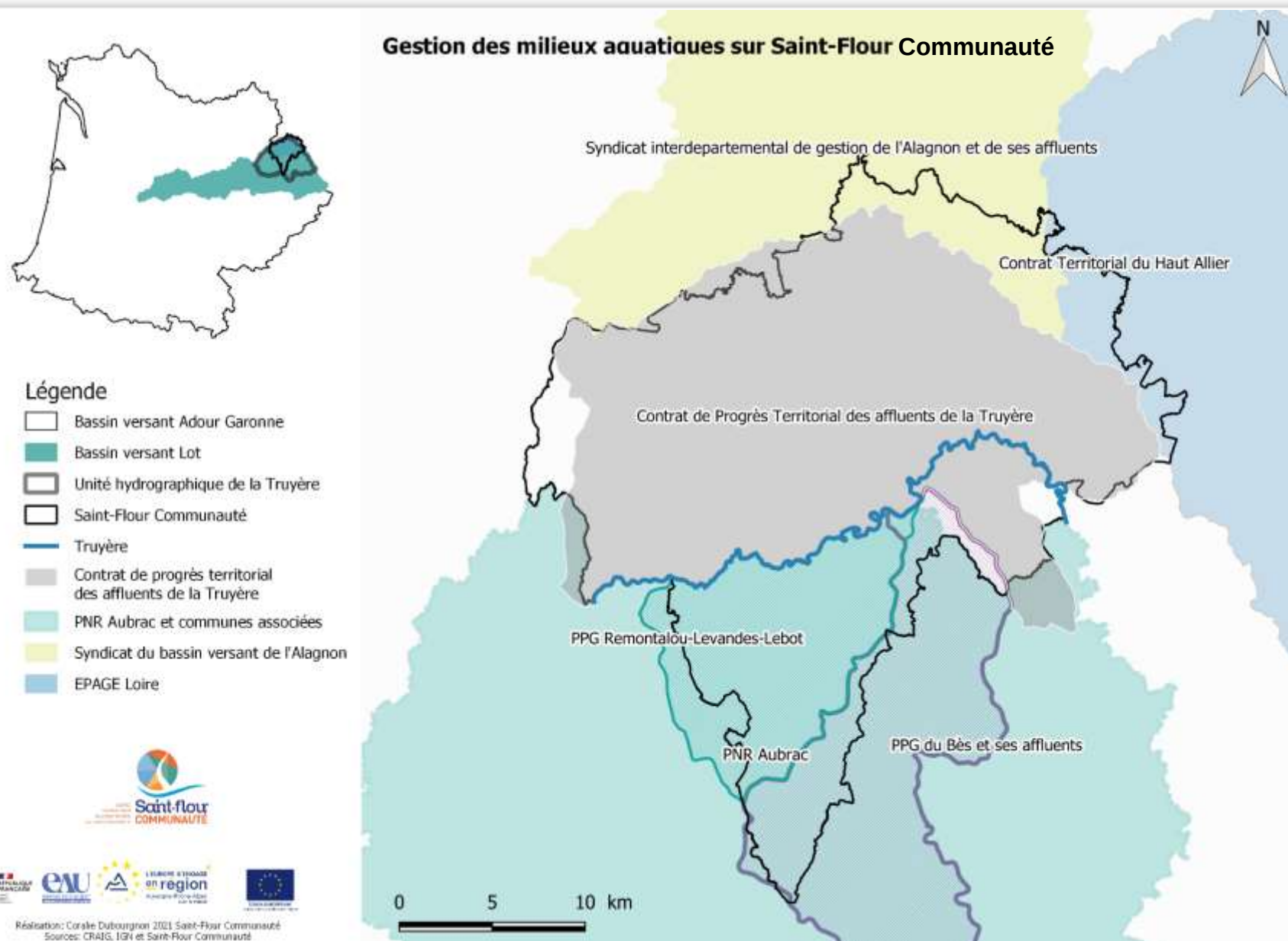
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations



La GEMAPI est mise en place pour assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Elle nécessite une solidarité de proximité amont/aval pour atteindre 2 objectifs :

- La préservation et l'amélioration du bon fonctionnement des milieux aquatiques et de la biodiversité,
- La réduction de l'aléa, de la vulnérabilité et des risques inondation.

●●●● Organisation des gestionnaires de milieux aquatiques sur Saint-Flour Communauté



La Digue de la Vigière (St-Flour) :

- Digue dont la construction s'est achevée en 1947, d'une longueur de 960 mètres
- Digue de classe C protégeant entre 30 et 3 000 personnes : plus petite classe soumise au régime des autorisations.
- Propriété de la commune de Saint-Flour
- Ouvrage historiquement géré par les services techniques de la Ville de Saint-Flour jusqu'au 1^{er} janvier 2018 puis transféré à Saint-Flour Communauté
- Digue qui protège plusieurs établissements sensibles, situés dans le secteur du Faubourg Sainte-Christine à Saint-Flour, des crues de l'Ander et de ses affluents (Vendèze et Résonnet). Population estimée entre 600 et 650 personnes.



Les obligations réglementaires liées à l'ouvrage

- Un **rapport de surveillance périodique** à fournir tous les 6 ans maximum
 - ⇒ A fournir **avant le 31/12/2021**
- Une **Étude De Danger** à faire réaliser par un organisme agréé et à remettre tous les 20 ans
 - ⇒ Étude fournie par SOMIVAL en avril 2015 mais qui reste à compléter pour tenir compte du décret 2015-526. Nécessité de la **mettre à jour en 2019** et de programmer les mesures de réduction des risques (échancier de réalisation) en lien avec le gestionnaire historique pour les actions qui relèveraient de sa responsabilité
- Une **Visite Technique Approfondie (VTA)** à réaliser entre la remise de deux rapports de surveillance périodique (soit tous les 6 ans maximum)
 - ⇒ Transmettre le compte rendu de cette visite au service de contrôle **avant le 31/12/2021**
- Déposer un **dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement avant le 31 décembre 2021** pour pouvoir bénéficier de la régularisation administrative sans enquête publique



Contrat de progrès des affluents de la Truyère

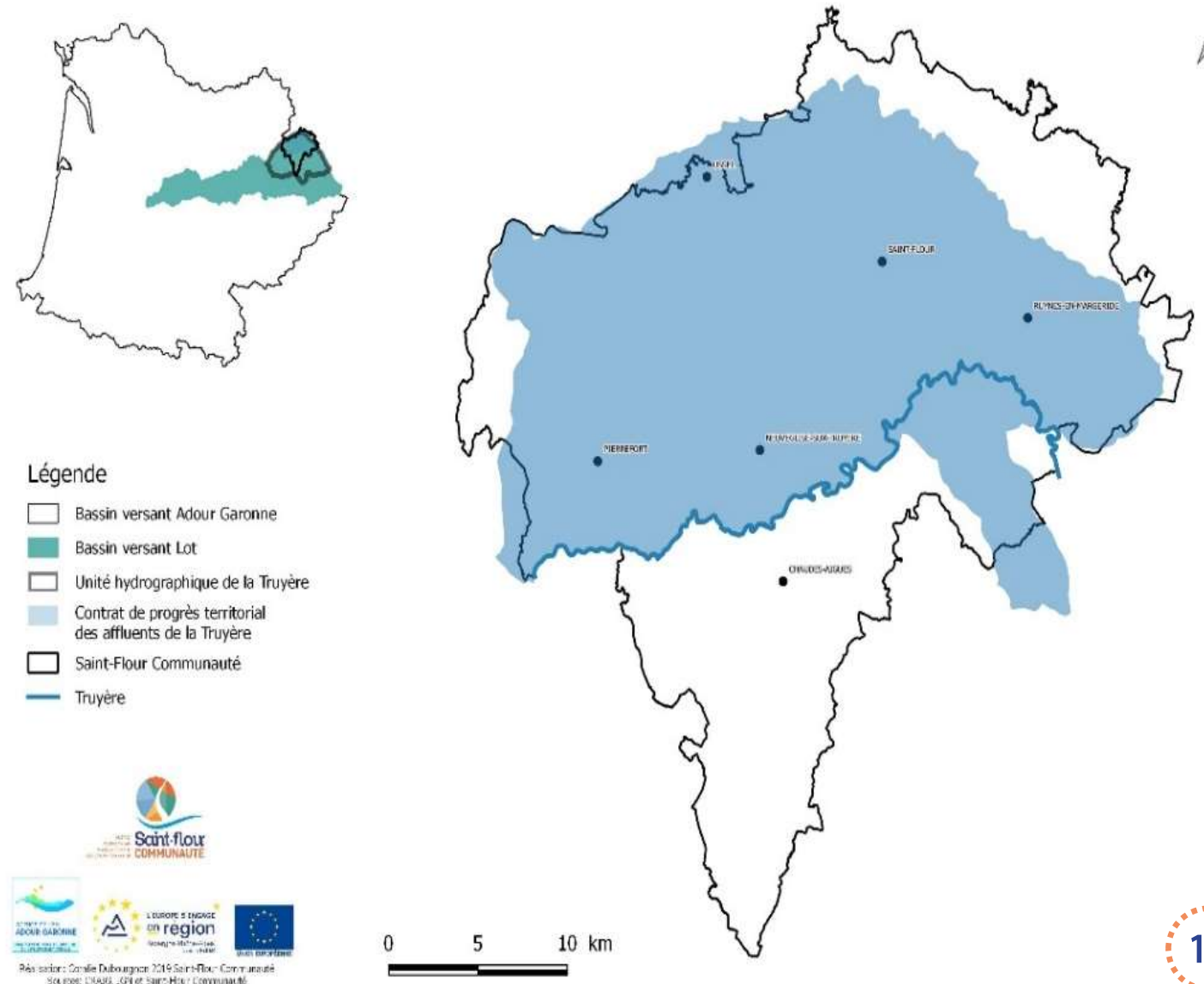
HISTORIQUE

- Volonté partagée des élus locaux d'initier une démarche de gestion des cours d'eau sur les affluents de la rive droite de la Truyère cantalienne ;
- 2015 : signature d'une convention de partenariat financier entre les anciens EPCI de Pierrefort-Neuvéglise, Planèze et Saint-Flour Margeride ;
 - Structure porteuse : CC du Pays de Saint-Flour Margeride
 - Mutualisation des compétences des agents des collectivités
- 2016 : Constitution de l'équipe projet
- 2016-2018 : diagnostic de 585 km de cours d'eau
- 2019 : signature du contrat de progrès territorial
- 2020 : Mise en œuvre du programme d'actions



Les chiffres clés

- 943 km² et 1 115 km de cours d'eau ;
- 26 masses d'eau ;
- 45 communes ;
- 4 communauté de communes.



Le programme d'actions

Axes stratégiques

A. Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau

B. Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique

C. Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

D. Valorisation des rivières du territoire

E. Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial

F. Organisation territoriale autour de la Truyère

Actions prioritaires *

A.1. Lutter contre la divagation des animaux *

A.2. Restaurer la ripisylve de manière durable *

A.3. Mettre en œuvre une gestion des atterrissements

A.4. Renaturer les cours d'eau *

A.5. Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau de liste 2 *

B.1. Gérer durablement les zones humides *

B.2. Connaître et restaurer les zones humides *

B.3. Restaurer les trames vertes et bleues

B.4. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

B.5. Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale

C.1. Poursuivre et développer le suivi local de qualité des eaux superficielles

C.2. Favoriser le développement de pratiques agricoles respectueuses des milieux aquatiques *

C.3. Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement et diminuer les apports liés aux rejets industriels *

C.4. Etudier les alternatives liées aux prélèvements actuels

D.1. Découvrir le patrimoine local lié aux milieux aquatiques *

D.2. Mettre en place une signalétique des cours d'eau

D.3. Participer aux démarches structurantes du territoire en termes de valorisation touristique

E.1. Sensibiliser à la préservation des milieux aquatiques (éduquer le jeune public *)

E.2. Communiquer sur le contrat de progrès territorial

E.3. Animer le contrat de progrès territorial *

F.1. Mettre en œuvre une étude de gouvernance à l'échelle de la Truyère *

●●●● Programme d'intervention prioritaire

Axe A -Restauration et maintien du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau

- Aménagement de points d'abreuvement, mise en défens des berges, mise en place de systèmes de franchissement
- Gestion de la ripisylve et des atterrissements
- Restauration de la continuité écologique



Axe B - Préservation de la biodiversité et des habitats dans un contexte de changement climatique

- Gestion des zones-humides
- Restauration des trames vertes et bleues
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Amélioration de la connaissance des espèces patrimoniales (Ecrevisses à pattes blanches, Agrion à lunule, Azurée des mouillères, Moules perlières, ...)



●●●● Programme d'intervention prioritaire

Axe C - Gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau

- Suivre la qualité des eaux de surface
- Améliorer les pratiques agricoles en lien avec la qualité des rivières
- Etudier les alternatives liées aux prélèvements actuels



Axe D - Valorisation des rivières du territoire

- Découvrir le patrimoine local lié aux milieux aquatiques
- Mettre en place d'une signalétique indiquant le nom des rivières
- S'inscrire dans des démarches de valorisation des sites emblématiques du territoire



●●●● Programme d'intervention prioritaire

Axe E - Sensibilisation, communication, gouvernance et animation du contrat de progrès territorial

- Animations grand public, jeune public, professionnels et élus
- Financement des postes de l'équipe projet
- Edition de documents de communication
- Evaluation de la programmation



Axe F - Organisation territoriale autour de la Truyère

- Structuration de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle des rives droite et gauche de la Truyère



●●●● Programme d'intervention prioritaire

92 km de cours d'eau à restaurer
 68 km de mise en défens des berges
 300 points d'abreuvement
 75 systèmes de franchissement

20 masses d'eau

- 7 masses d'eau en priorité élevée

- 13 masses d'eau en priorité moyenne

Programmation	2019	2020	2021	2022	2023
Ajustement du calendrier	2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Masse d'eau	Dauzanne Roche Hirondelle	Ander Dauzanne Rivet Arling	Vezou Babory Liozargues Oeuillet Frippès	Arcomie Cordesse Cézens Les Ternes Viadeyres Villedieu Vendèze	Brezons Épie
km	11,5 km	20,7 km	24,7 km	22,5 km	12,6 km

Les actions prévues dans le Contrat de Progrès Territorial des Affluents de la Truyère 2019-2024 représentent un montant global de **5 153 920 € TTC**.

			Autres partenaires			
1 422 794 €	1 307 932 €	1 098 791 € (+701 621 €*)	296 506 €	170 802 €	134 640 €	20 834 €

*L'aide de l'agence de l'eau relative à l'action A5, n'est pas prise en compte dans le présent contrat car cette aide est déjà mobilisée au travers de la convention établie entre l'agence et Saint Flour Communauté (Convention OC de l'Ander - 2018-AEAG-0010-00) portant la participation de l'agence à environ 37 %

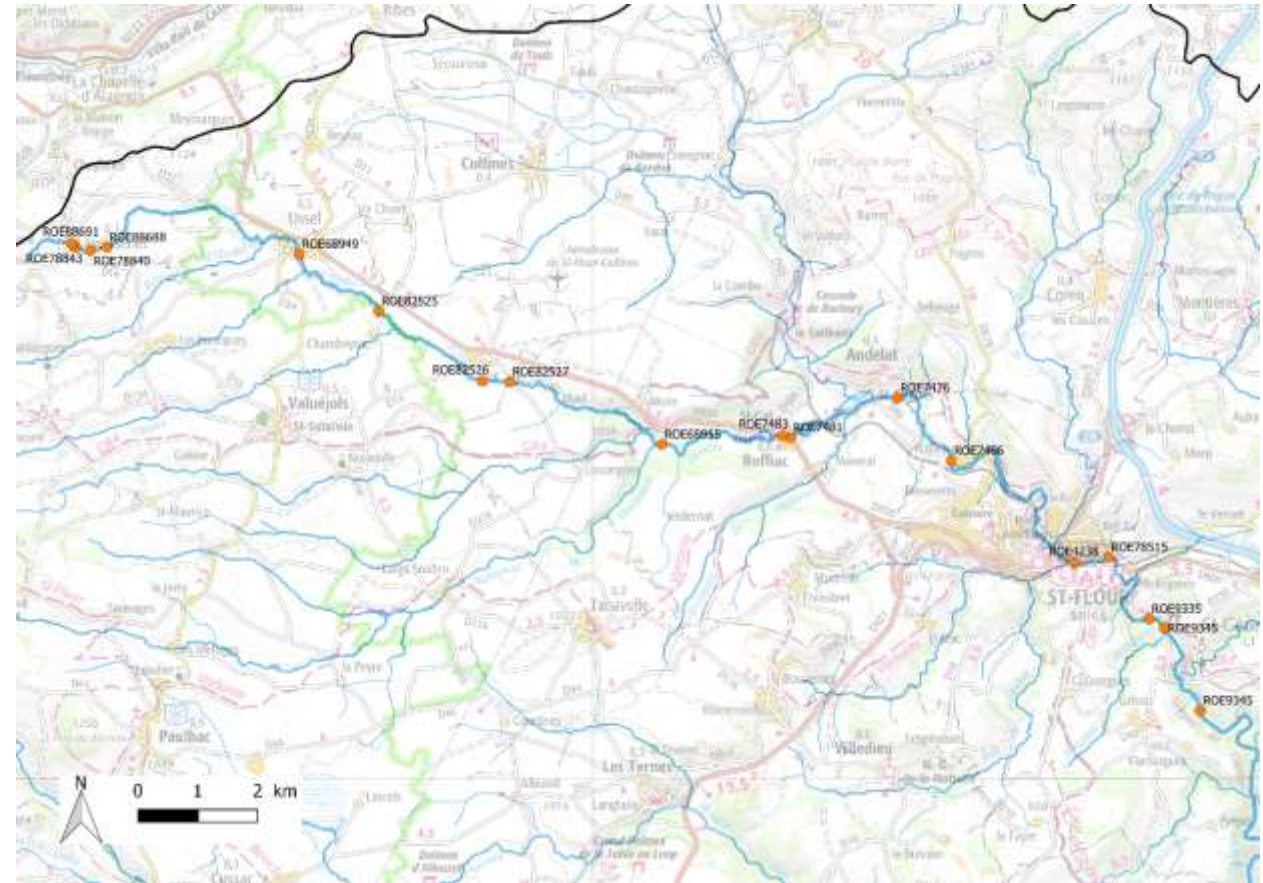
Coût des projets depuis la signature : 181 490 € TTC

2019 → 57 024 € TTC

2020 → 124 466 € TTC

●●●● Restauration de la continuité écologique de l'Ander

- Etude groupée de restauration de la continuité écologique sur l'Ander (classé en liste 2) initiée en 2017 sur 17 ouvrages :
 - Elaboration de scénarii par le bureau d'étude Cesame : effacement et équipement des ouvrages ;
 - Accord de l'ensemble des propriétaires sur le choix des scénarii.
- Dans le cadre de la convention de partenariat signée entre la collectivité et l'Agence de l'eau Adour-Garonne en décembre 2018 :
 - 10 ouvrages sur l'Ander seront effacés ;
 - 4 ouvrages sur l'Ander seront équipés ;
 - Travaux effectués entre 2019 et 2023.
- Réalisation:
 - 2017 → 1 ouvrage
 - 2019 → 3 ouvrages
 - 2020 → 1 ouvrage



Travaux cours d'eau

- Restauration de la ripisylve et aménagement de point d'abreuvement sur cinq cours d'eau (Ander, Latga, Œillet, Ruynes et Hironnelle)
- Lutte contre la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya
- Travaux de restauration du ruisseau de la Salesse (Paulhac)

Continuité écologique

- Travaux de restauration de la continuité sur 4 ouvrages
- Étude de maîtrise d'œuvre – travaux 2022

Zones humides

- Appel à projet restauration ZH de la Planèze de St-Flour
- Cellule d'assistance technique des zones humides

Pollutions diffuses

- Animation collectives

Économie d'eau

- Appel à projet « Économie d'eau » en partenariat avec la chambre d'agriculture

Sensibilisation/Communication

- Création d'un catalogue d'animation à destination du jeune public (scolaire et extra-scolaire)

Gouvernance

- Étude de gouvernance Truyère – Syndicat Mixte du bassin du Lot



Contrat territorial de l'Alagnon et de ses affluents

Démarche portée par le Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses affluents (SIGAL)



Seules 6 communes de l'EPCI sont concernées par le Contrat Territorial Alagnon :

- Talizat,
- Rezenières,
- Montchamp,
- Lastic,
- Vieillespesse
- Tiviers



- **Contrat territorial 2011-2015**

- 2012 : programmation de travaux sur les communes de Lastic et de Vieillespesse
- 2013 : programmation de travaux sur la commune de Montchamp
- 2014 : programmation de travaux sur la commune de Vieillespesse
- 2015 : programmation de travaux sur la commune de Vieillespesse

- **2016 : Avenant**

- Finalisation des travaux de la programmation 2011-2015
- Bilan du Contrat territorial et état des lieux et diagnostic pour l'élaboration d'un nouveau contrat territorial en 2018-2022

- **Programmation du nouveau contrat territorial 2017-2022**

- 2020 : programmation de travaux (ripisylve et berges) sur les communes de Montchamp, Lastic et Vieillespesse
- 2021 : poursuite des travaux sur les communes de Montchamp et Lastic.



Programmes Pluriannuels de Gestion des affluents rive gauche de la Truyère

→ DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION DES PPG : PNR AUBRAC

- PPG du Bès et ses affluents

- 2018 - 2019: Diagnostic des cours d'eau et élaboration du programme d'actions pour un montant de 4 000 €
- 2019 - 2020: Première tranche de travaux pour un montant de 33 165 €
- 2021: Deuxième tranche de travaux pour un montant de 18 982 €

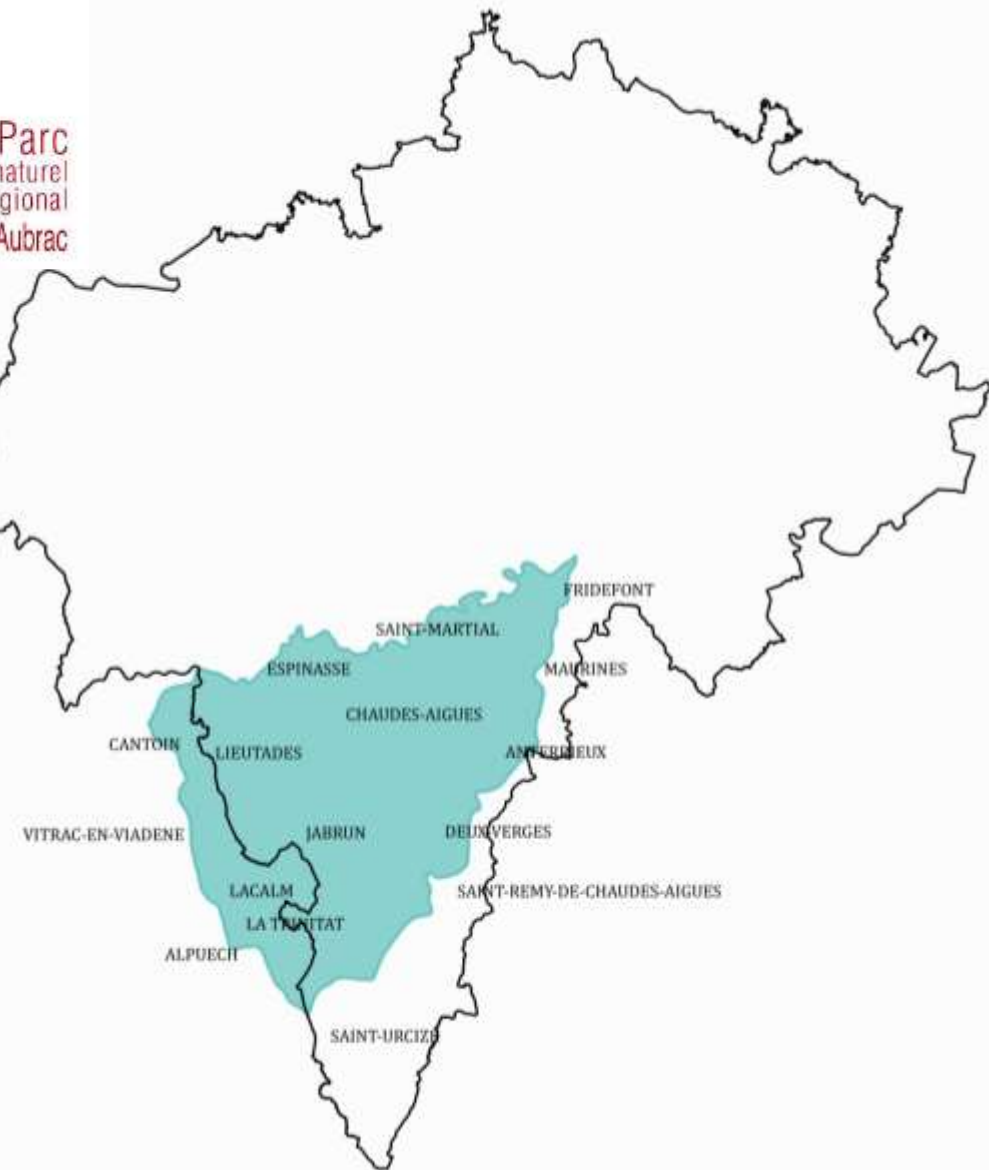


→ DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR L'ÉLABORATION DES PPG : PNR AUBRAC

- PPG Remontalou – Lebot – Levandès
 - 2020 – 2021: Diagnostic des cours d'eau pour un montant de 8 890 €



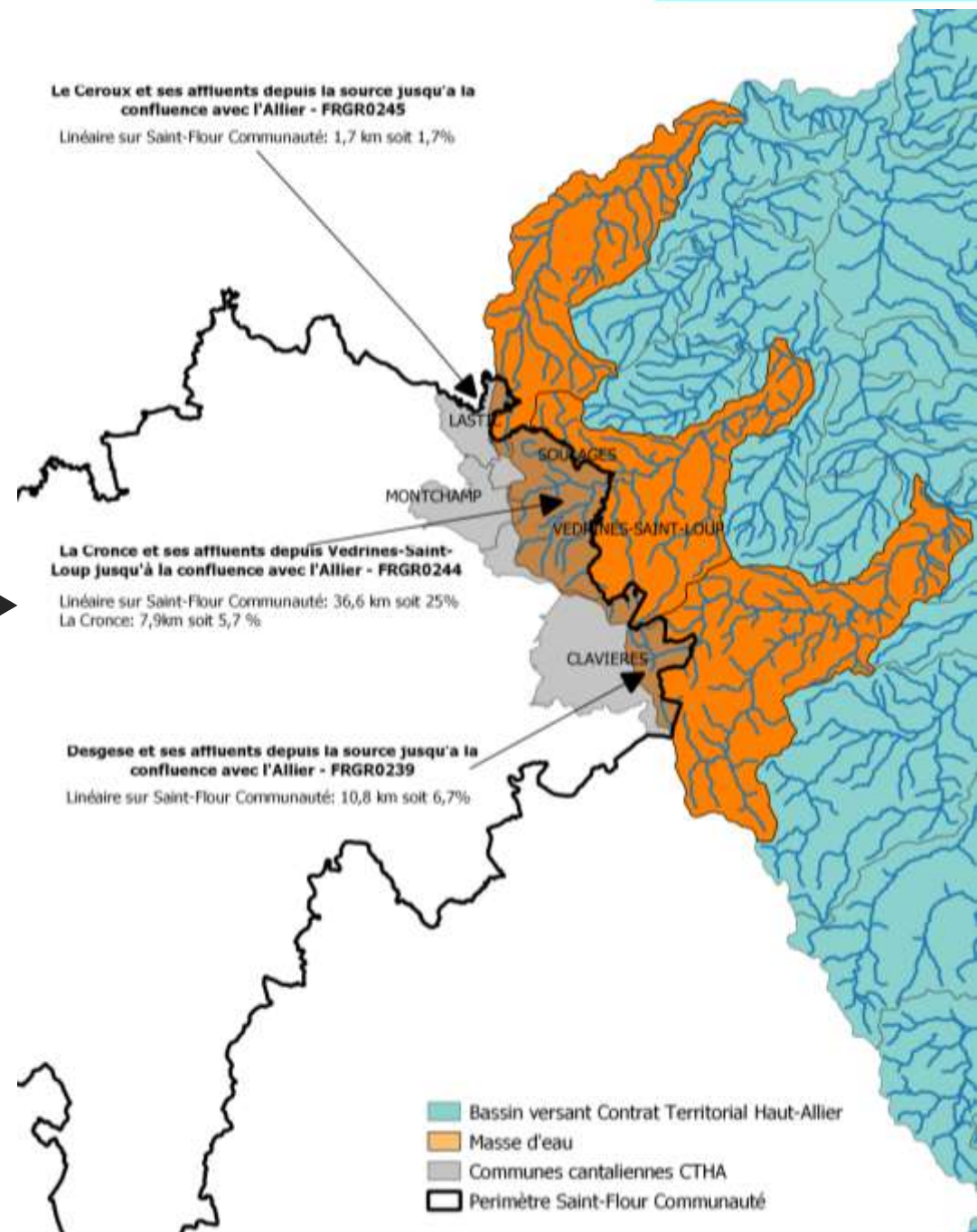
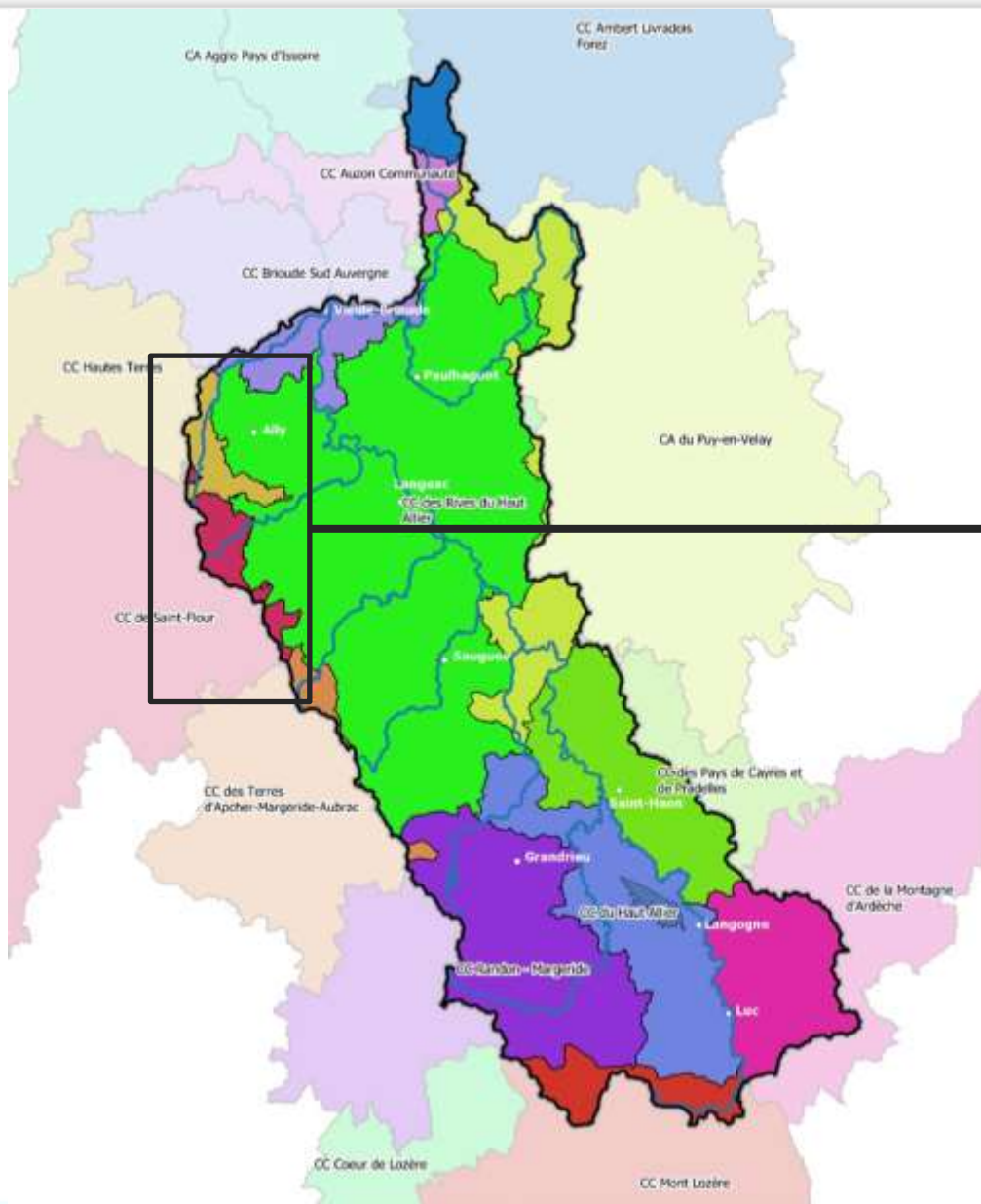
Parc
naturel
régional
de l'Aubrac





Contrat territorial du Haut-Allier

 Contrat Territorial du Haut-Allier



Une démarche en cours de finalisation



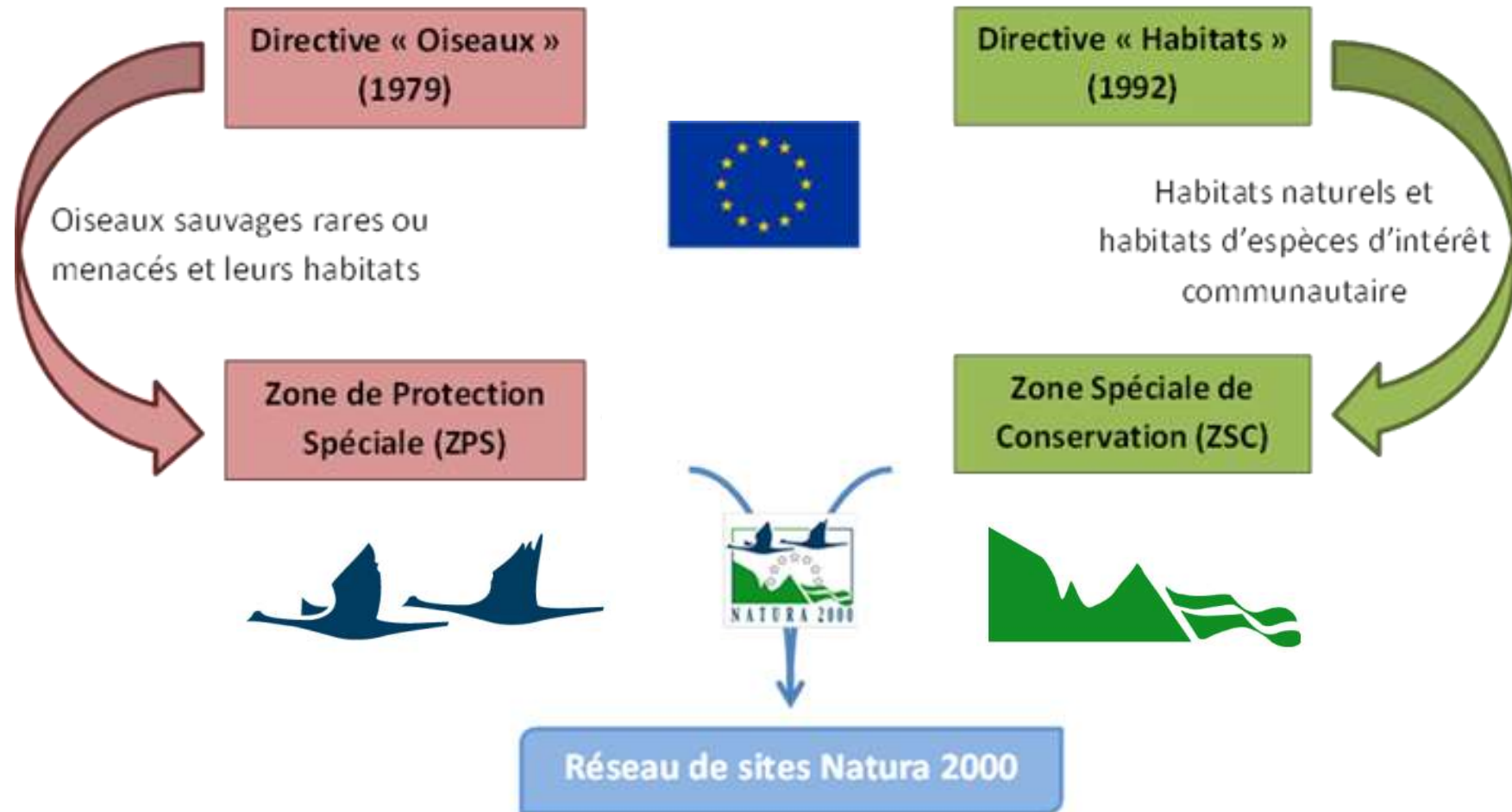
- Démarche portée par l'Établissement Public Loire
 - Projet de contrat territorial déposé auprès de l'Agence de l'Eau en décembre 2020
 - Passage en Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau en mars 2021
 - Engagement du programme d'actions d'ici l'été 2021
-
- Les communes cantaliennes seront concernées que par la fiche action visant à poursuivre le diagnostic morphologique des cours d'eau : Ceroux, Cronce, Avesne et Desges seraient diagnostiqués en 2022 dans le programme prévisionnel. Ce diagnostic pourrait être porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier.



Les sites Natura 2000

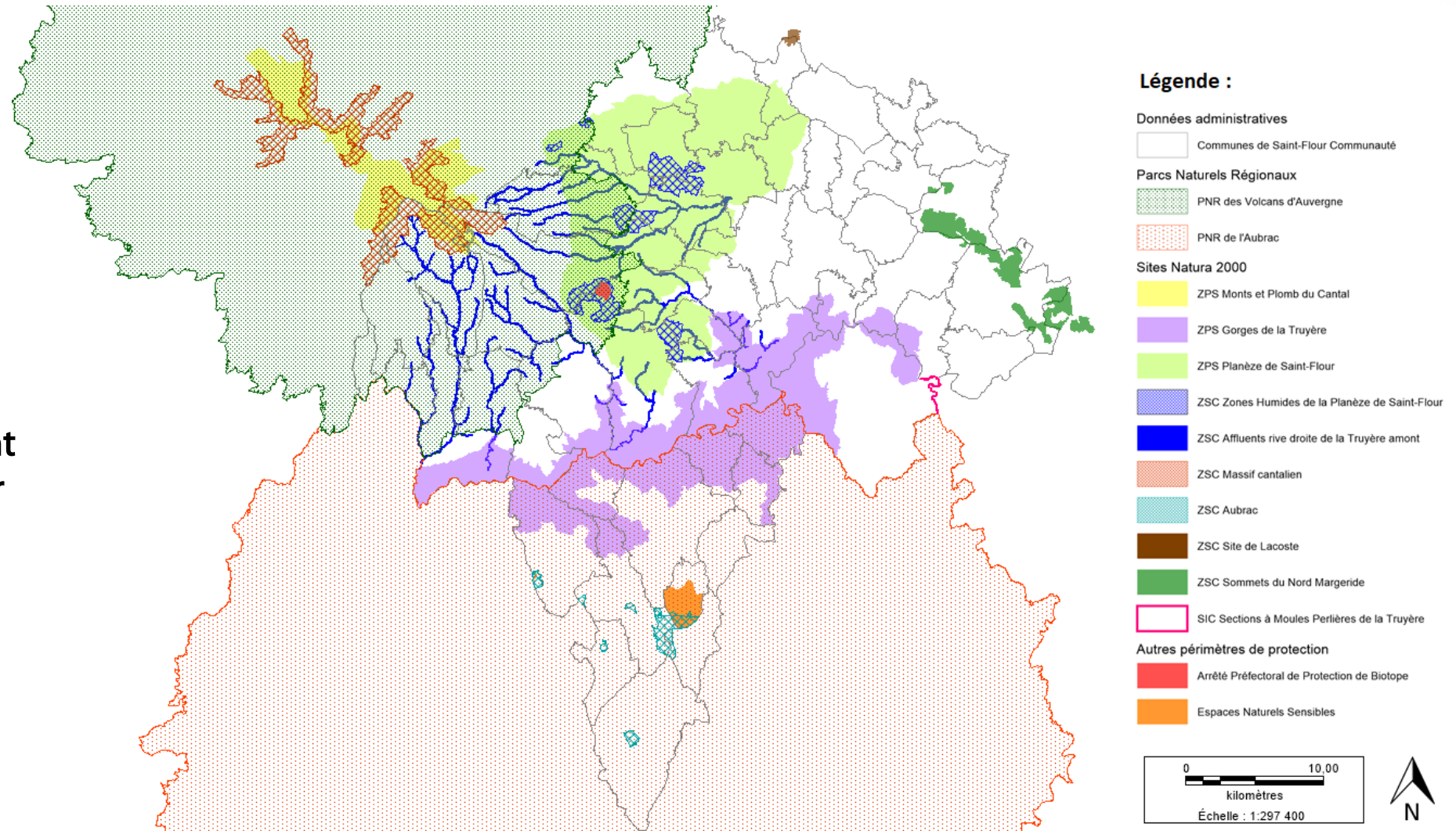


Natura 2000 : deux Directives, un réseau

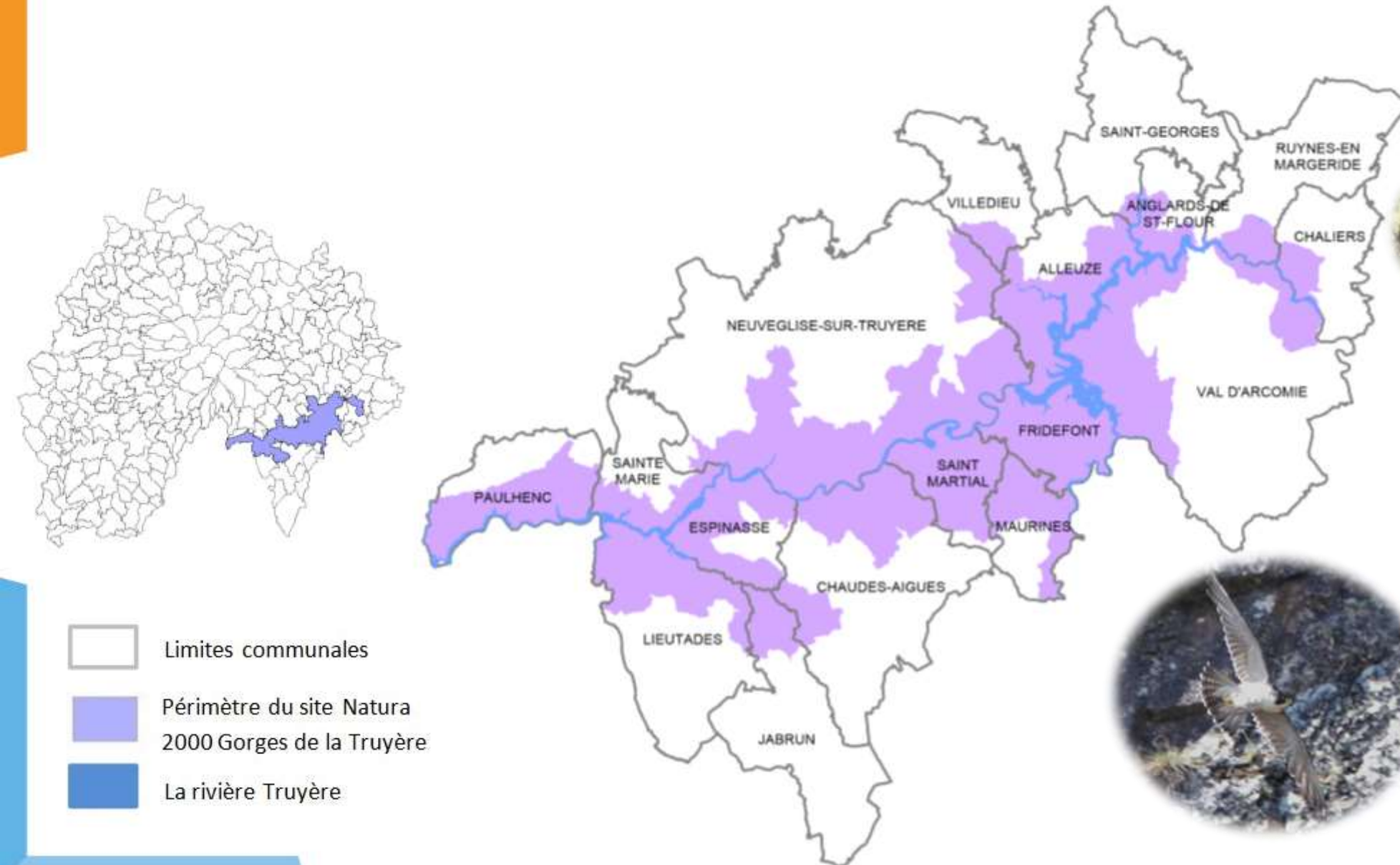


75 % du territoire de Saint-Flour Communauté couverts par des zonages naturels

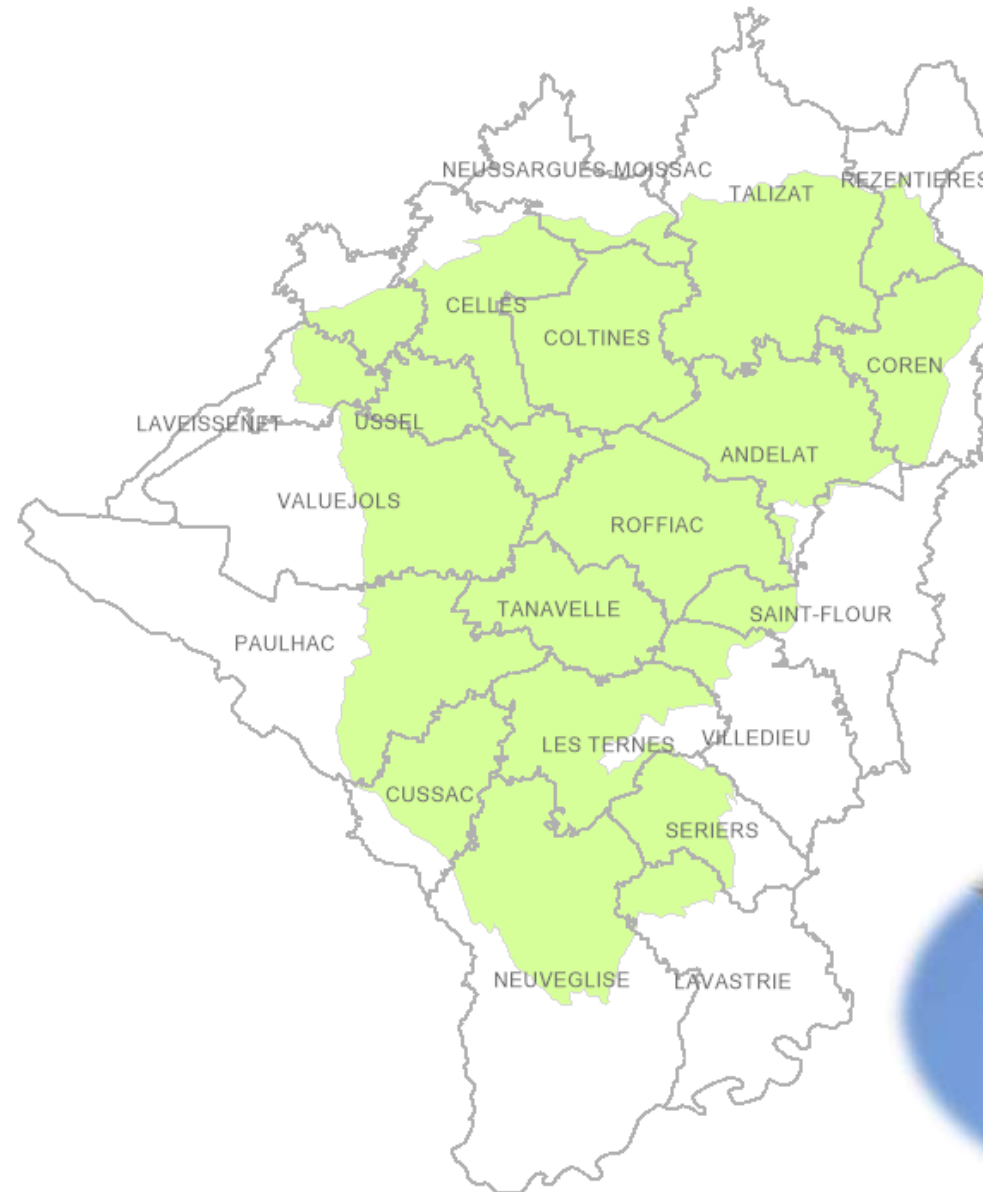
10 sites Natura 2000
couvrant 55 000 ha, dont
6 portés par Saint-Flour
Communauté

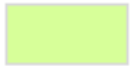


●●●● ZPS des Gorges de la Truyère (FR8312010)



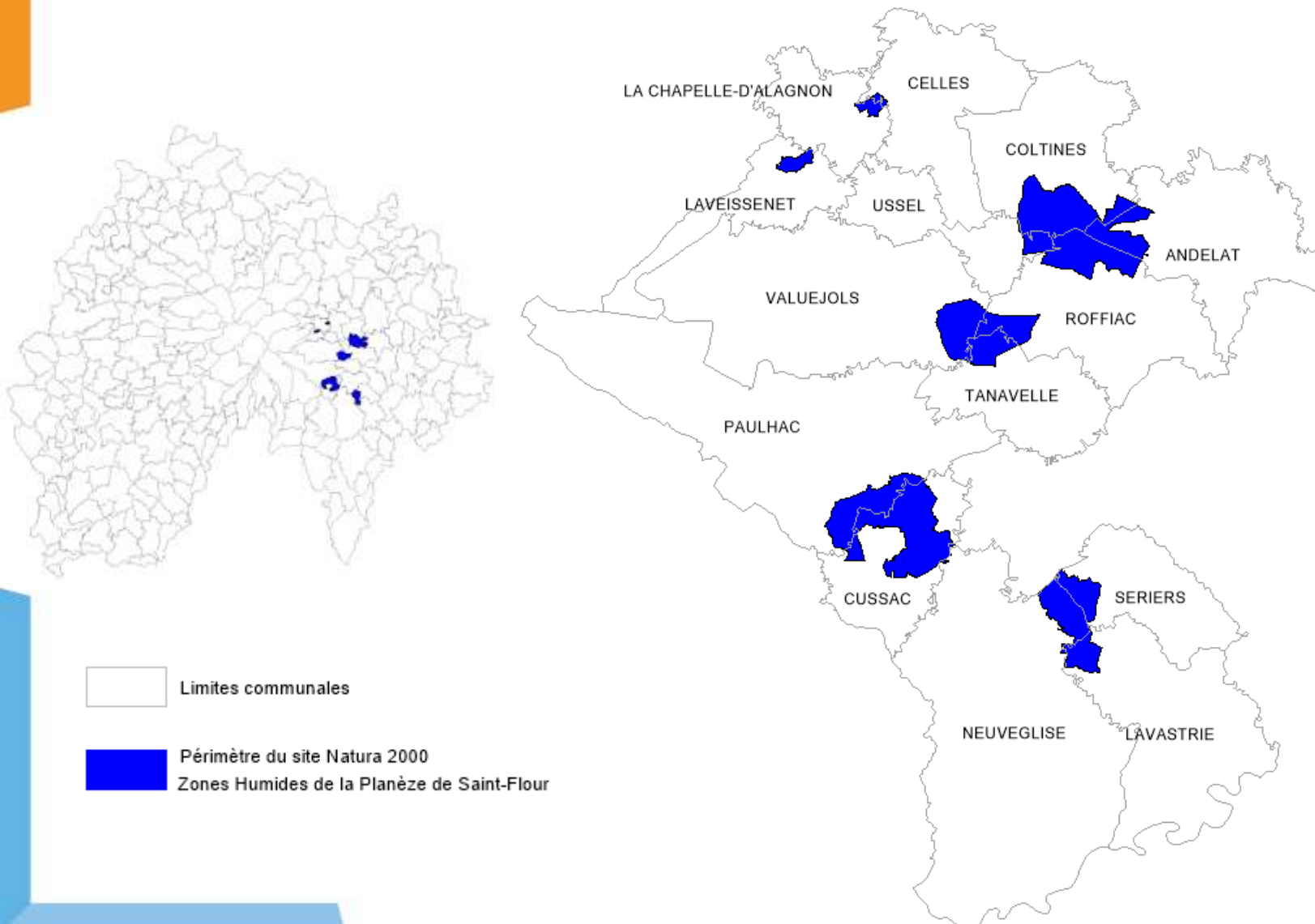
●●●● ZPS Planèze de Saint-Flour (FR8312005)



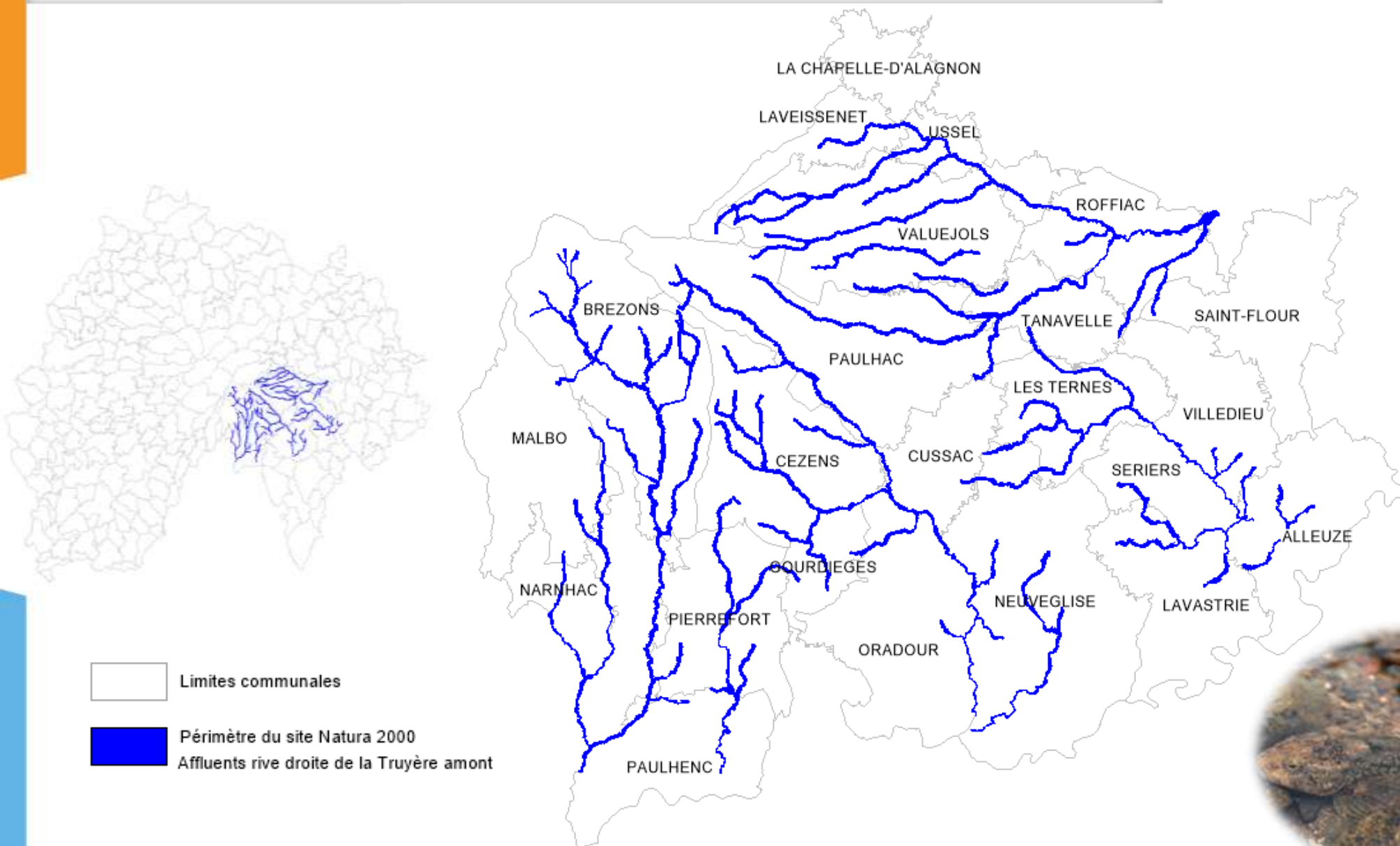
-  Limites communales
-  Périmètre du site Natura 2000 Planèze de Saint-Flour



●●●● ZSC Zones Humides de la Planèze de Saint-Flour (FR8301059)

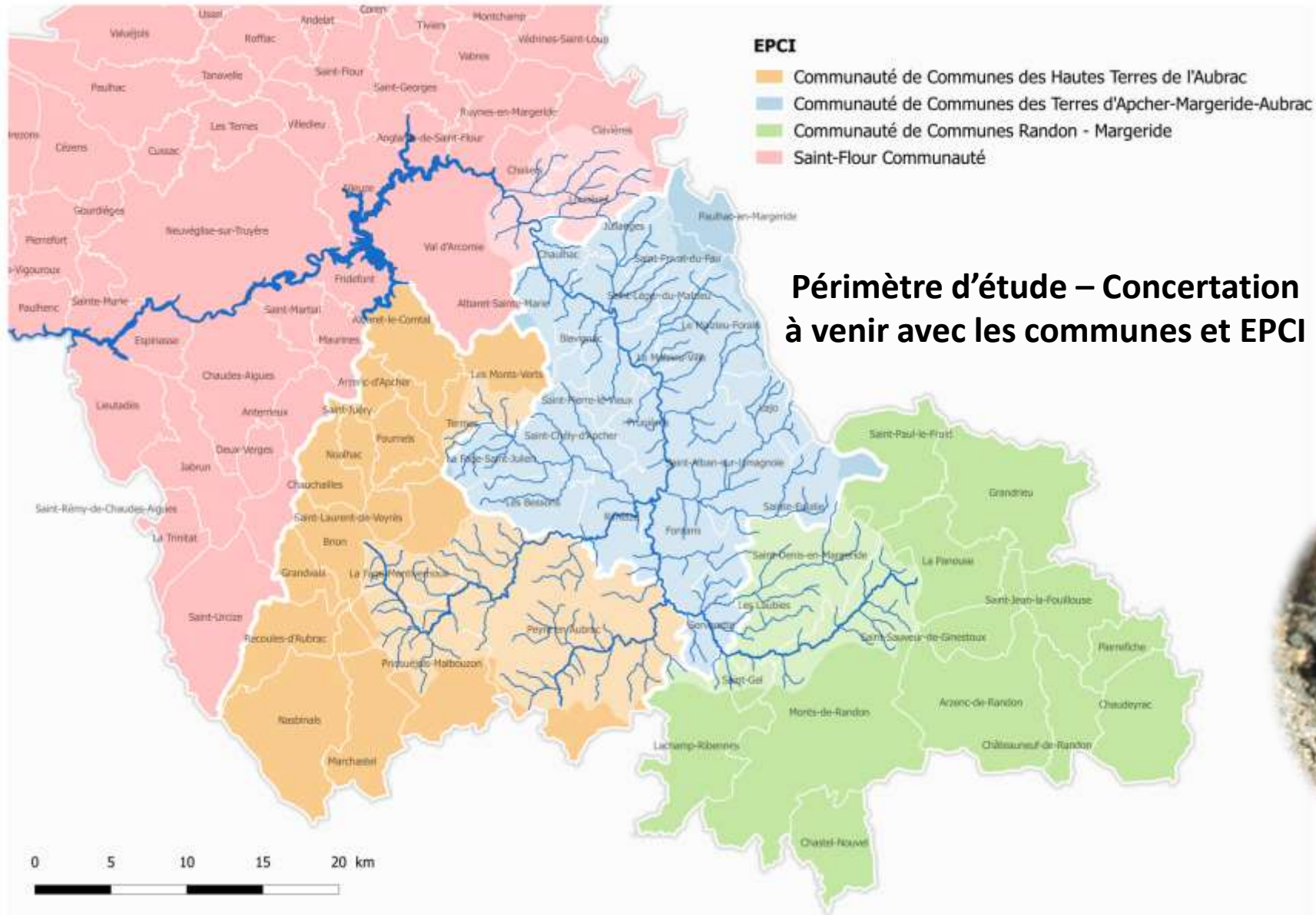


●●●● ZSC Affluents rive droite de la Truyère amont (FR8302032)



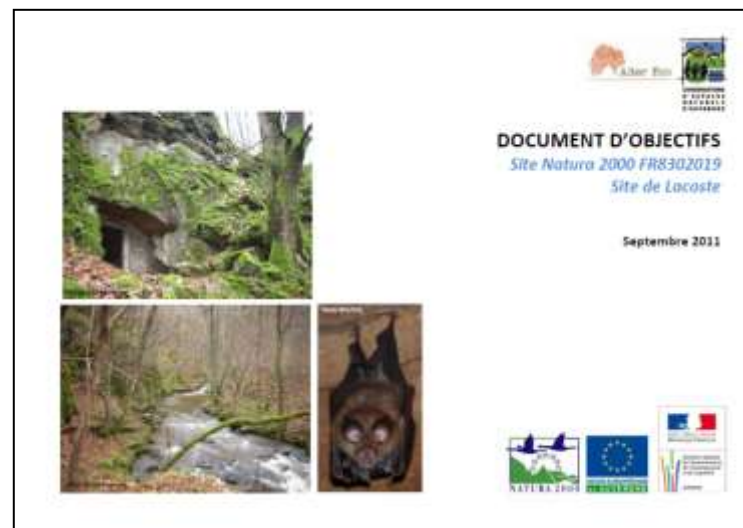


●●●● ZSC Section à moules perlières de la Truyère (FR8301054)



4 axes thématiques

- Suivis et études
- Gestion et restauration de milieux naturels
- Valorisation et sensibilisation
- Animation du DOCOB



Budget prévisionnel d'animation des sites Natura 2000 – Année 2021

- Gorges de la Truyère : **22 971,85 €**
- Planèze de Saint-Flour : **46 712,97 €**
- Affluents rive droite de la Truyère amont : **13 121,06 €**
- Site de Lacoste : **9 866,39 €**
- Section à moules perlières de la Truyère : **89 198,48 €** sur 3 ans (2019 à 2021)

Financement à 100 % (Union européenne + FEADER)



● Suivis et études scientifiques

Animateurs Natura 2000



Rapaces



Écrevisses



Amphibiens



Migrations



Flûteau nageant



Moule perlière

● Suivis et études scientifiques



Passereaux



Limicoles



Rapaces



Habitats



Amphibien



Odonates



Papillons

- Gestion et restauration de milieux
 - Restauration de la narse de Lascols



Guichard TP Environnement

→ Contrat Natura 2000 lié au Plan de gestion de la narse de Lascols, classée par Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Montant ≈ 90 000 € sur 5 ans (financement à 100 % Union européenne et État)



EUROFINS



Ponty Compost

- Gestion et restauration de milieux

- Restauration de la narse de Lascols



- Gestion et restauration de milieux

- Restauration des Trames Vertes et Bleues

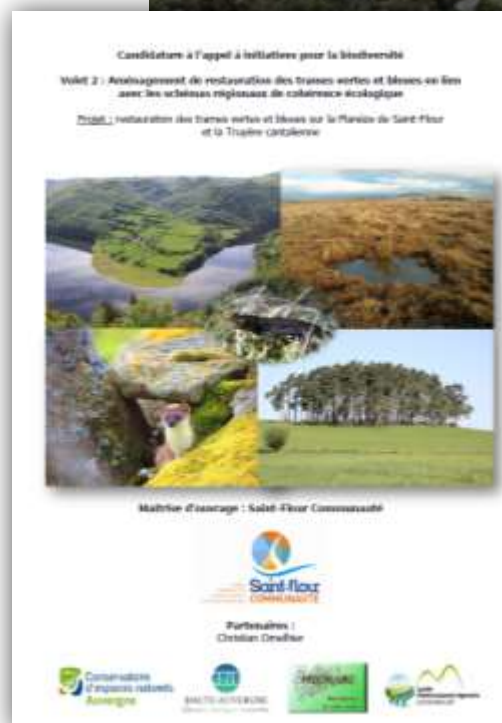


→ Budget de 125 227 € s'étalant de septembre 2017 à mars 2022 (financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau)

Partenaires techniques : CEN Auvergne, CPIE de Haute-Auvergne, Mission Haies Auvergne, EPLEFPA des Hautes-Terres, GIC de la Planèze, Bastison Paisana, Pépinière Lachaze (végétal local)

● Gestion et restauration de milieux

- Restauration des Trames Vertes et Bleues



Gestion et restauration de milieux

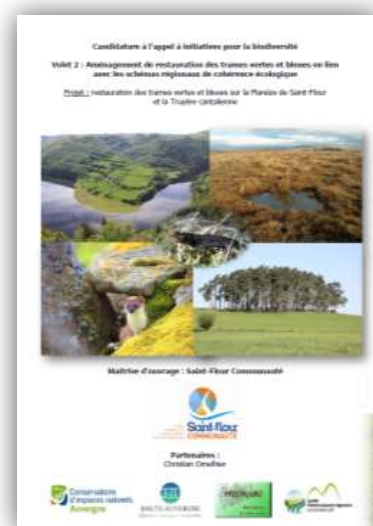
- Rédaction de plan de gestion, DOCOB, réponses à des appels à projet ...



RESTAURATION DE LA NARSE DE LASCOLS (15)

Plan de gestion 2016 – 2020

Version approuvée par le comité de suivi du 7 juillet 2016



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

« SECTION À MOULES PERLIÈRES DE LA TRUYÈRE AMONT »

FR8301094

TOME 1 DOCUMENT PRINCIPAL

Janvier 2022



Gestion et restauration de milieux

- Autres actions de gestion



Conservatoire
du littoral



ELeVE

Votre éleveur participe à ce programme

pour une utilisation éco-responsable des anti-parasitaires

Utilisation de certaines molécules antiparasitaires sur les troupeaux a des impacts négatifs sur les écosystèmes. Certaines molécules conservent leur toxicité pendant plusieurs semaines, elles sont présentes dans les bouses et se retrouvent dans le sol et les milieux aquatiques.

Les insectes se nourrissant dans les bouses et les invertébrés aquatiques en contact avec ces molécules antiparasitaires sont susceptibles de s'infecter.

La réduction de ces populations altère les ressources alimentaires de certaines espèces patrimoniales telles que les Pies-greches ou le Grand Rhinolophe.

30 vétérinaires volontaires et animateurs Natura 2000 se forment et accompagnent 60 agriculteurs dans une gestion raisonnée du parasitisme des troupeaux sur des zones ciblées à forts enjeux environnementaux



- Valorisation et sensibilisation

Elus et BTS GPN



Grand public



Jeune public



Périscolaire



Amis de Chaliers



Base Nautique



Lycéens



● Valorisation et sensibilisation

Partenaires



Les sites Natura 2000

• Valorisation et sensibilisation

Facebook « Nature & biodiversité sur Saint-Flour Communauté »

Saint-Flour Communauté a partagé une publication.
23 mai · 🌐

[BIENTÔT UNE VIDÉO POUR PROMOUVOIR LES SITES NATURA 2000 DE LA PLANÈZE DE SAINT-FOUR]

Saint-Flour Communauté anime les sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour, qui accueillent une biodiversité remarquable et se distinguent par une diversité incroyable de milieux. Ses zones humides et ses prairies permettent à un grand nombre d'espèces de trouver refuge et de se reproduire. La planèze est une zone de grande biodiversité dans le Cantal. Milan royal, Courlis cendré, P... [Afficher la suite](#)



SFco Environnement a partagé une publication.
Admin · 13 août · 🌐



Pays d'art et d'histoire - Saint-Flour Communauté
12 août · 🌐

Cet après-midi, le Pays d'art et d'histoire de [Saint-Flour Communauté](#) est aux côtés du service environnement [Nature & biodiversité sur Saint-Flour Communauté](#) pou... [Afficher la suite](#)

11 1 commentaire

SFco Environnement a partagé une publication.
Admin · 17 novembre, 13:24 · 🌐

Un grand merci aux étudiants et enseignants ainsi qu'aux élus des communes de Rofliac, Tanavelle et Valuéjols pour l'organisation de cette sortie permettant une réflexion sur les différents enjeux de préservation de cette zone humide remarquable sur notre territoire ! Au plaisir d'organiser une autre sortie pour aller observer la richesse écologique de ce site 🌱



Agripoles Lozère
13 novembre, 17:19 · 🌐

Jeudi les élèves de bac technologique STAV Aménagement Valorisation de l'Espace accompagnés des BTS Gestion Protection de la Nature 2ème année se sont rendus su... [Afficher la suite](#)

[Voir les statistiques](#) Couverture de la publication : 317 >

Commission environnement et transition énergétique

Catherine Duvivier
29 mars · 🌐

Courlis cendrés



12 2 commentaires

[J'aime](#) [Commenter](#) [Partager](#)

Laurent Slt a partagé une photo.
18 mai · 🌐

Aigle botté



Laurent Slt
17 mai · 🌐

A définir , définition faite par 2 amis 😊, Aigle botté

8 1 commentaire

• Valorisation et sensibilisation

- Un bulletin d'information annuel : le Nat'Info



- Valorisation et sensibilisation

- Sentier de découverte de la Narse de Lascols



- Animation des documents d'objectifs



Organisation des comités de pilotage, montage des dossiers de demandes de subventions, dépôt des demandes de paiement, rédaction des rapports d'activités annuels, lancement des marchés publics, signature des conventions de transfert, relecture des rapports d'études...



Espaces Naturels Sensibles

La politique des Espaces Naturels Sensibles : une compétence départementale

- Une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des sites
- Un outil financier : la taxe d'aménagement (ancienne taxe départementale des ENS)
- Un outil foncier : le droit de préemption au titre des ENS
- Le choix d'une concertation locale par la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la gestion des sites labellisés à une collectivité
- Un réseau départemental de 14 sites



Deux ENS sur le territoire de Saint-Flour Communauté et une demande de classement



Nouvialle

- Demande de classement sollicitée

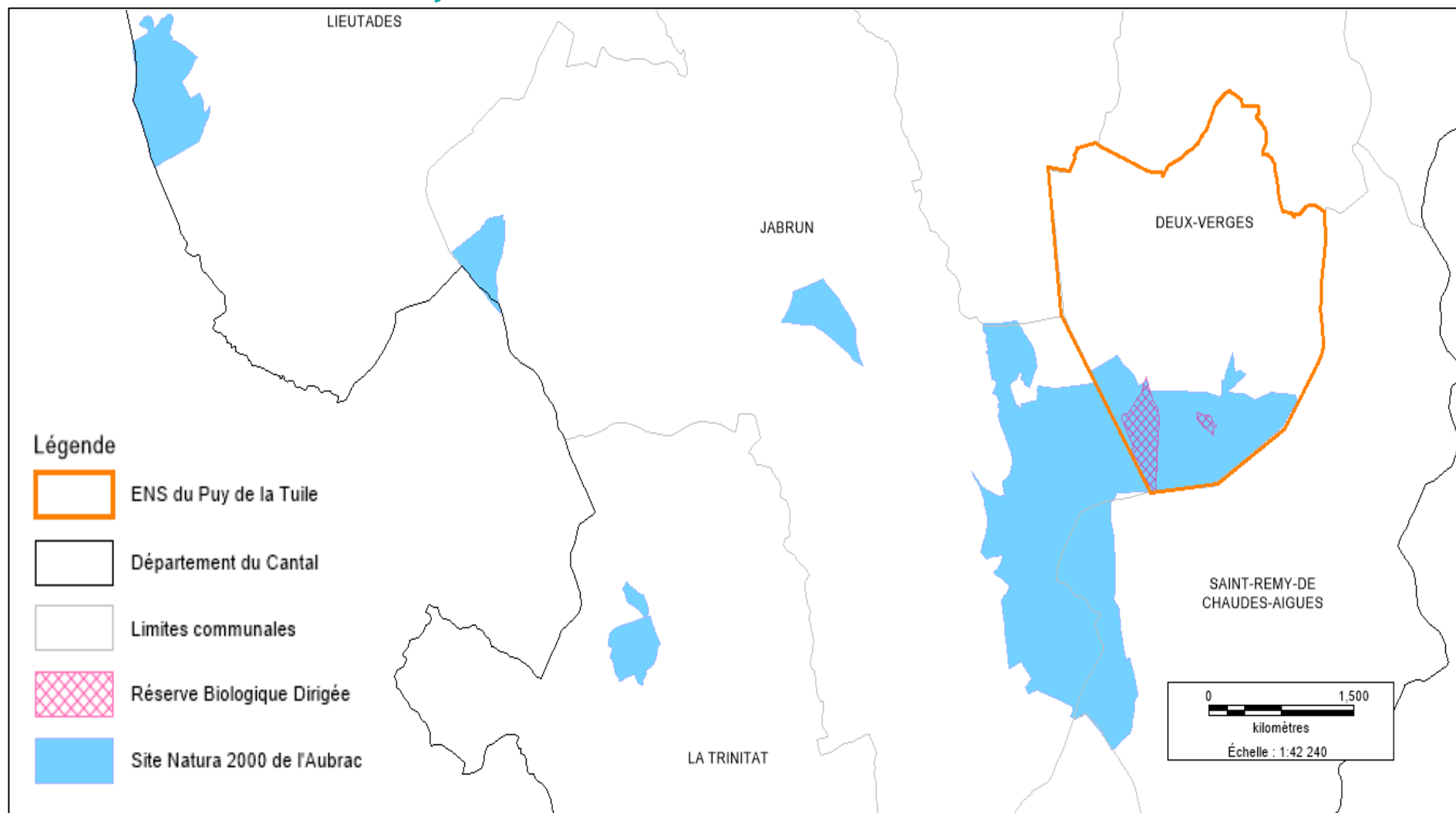
Tourbière des Vergnes des Mazes

- Surface : 7 ha (commune de Lieutadès)
- Intégration au réseau ENS : décembre 1996
- Aucun contrat ENS en cours mais des actions engagées via le programme LIFE et le site Natura 2000 Aubrac
- 1 sentier de découverte s'accompagnant d'un livret

Puy de la Tuile

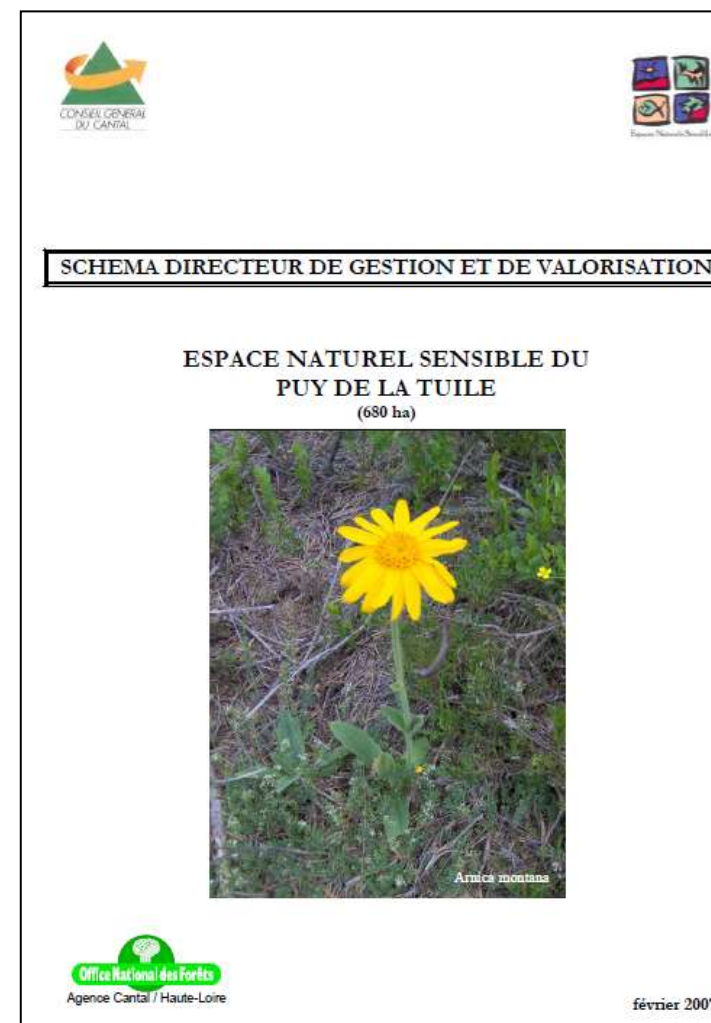
- Surface : 680 ha (commune de Deux-Verges)
- Intégration au réseau ENS : janvier 2008
- 3 contrats ENS engagés avec le CD15

Localisation de l'ENS du Puy de la Tuile



Quelques dates et chiffres clés :

- Inscription au réseau des E.N.S. du département du Cantal en janvier 2008 ;
- Surface du site : **680 hectares**, situés en intégralité sur la communes de Deux-Verges (60% de la commune) ;
- Milieu naturel dominant : la forêt (plus de 60% de la surface du site), majoritairement publique (77% des forêts du site) ;
- Deux schémas directeurs de gestion et de valorisation se sont déjà succédés :
 - ❖ 1^{er} contrat E.N.S. : 2008-2012 (commune de Deux-Verges) ;
 - ❖ 2^{ème} contrat E.N.S. : 2014-2018 (Communauté de Communes Caldaguès Aubrac jusqu'en 2016 puis Saint-Flour Communauté de 2017 à 2018 à la fusion des E.P.C.I.).



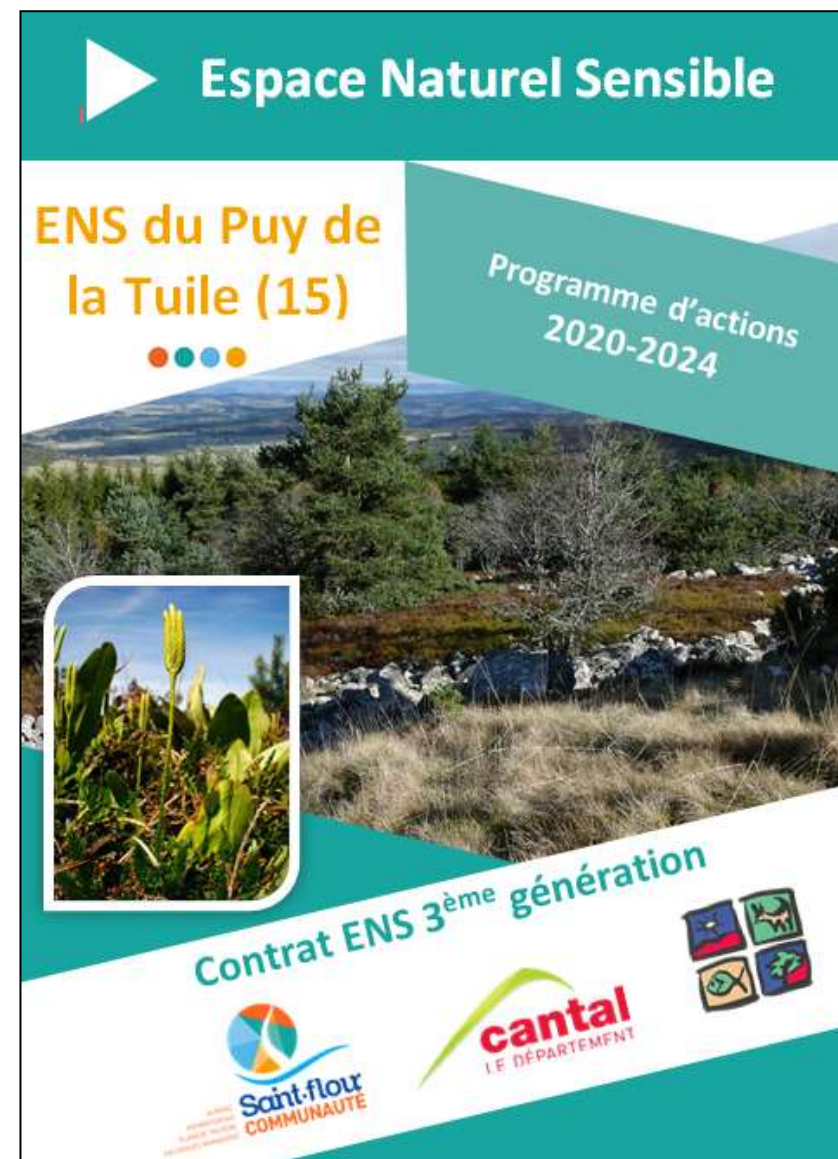
Principales actions engagées depuis 2008

- Cartographie des habitats naturels (2015) ;
- Diagnostic morphologique des cours d'eau (2015) ;
- Étude de la fonctionnalité des tourbières (2017) ;
- Inventaire des papillons diurnes et suivi des espèces patrimoniales (2017) ;
- Étude diachronique des milieux naturels (2018) ;
- Réalisation d'un sentier d'interprétation (sentier de l'apprenti botaniste – 6 km) ;
- Aménagement de l'ancien four banal du village de Deux-Verges en Maison des Visiteurs ;
- Réalisation d'un livret de découverte « sur les traces des mystérieux lycopodes » ;
- Création de deux mallettes pédagogiques « Découverte du Puy de la Tuile ».



Un nouveau contrat ENS 3^{ème} génération 2020-2024

- Suivi des espèces patrimoniales de papillons
- Mise à jour de la cartographie des habitats
- Caractérisation du gisement foncier agricole et forestier
- Restauration de milieux naturels : zones à Gentiane, cours d'eau et zones humides, landes sèches à Lycopodes
- Développement de pratiques agricoles et forestières durables (mise en place de MAEC, préservation des îlots de forêt anciennes et mâtures, formations et conseils aux propriétaires...)
- Sensibilisation des scolaires et du grand public aux enjeux du site
- Amélioration et développement de l'offre de découverte du site





Questions diverses

Merci de votre attention



Temps d'échange